



Les Brèves

Actualités du village – ALLENJOIE, octobre 2020

Il est des moments pour parler, il est des moments pour se taire... Il est des moments pour agir, il est des moments pour commenter... Il est temps, pour le Conseil Municipal, de venir préciser quelques « informations » circulant depuis plusieurs semaines dans le village.

L'objectivité est une notion qui s'enrichit de points de vues différents. Nous tenons à vous apporter matière à analyser, comprendre et vous faire votre opinion. Simplement, hors de toute polémique.

La revalorisation des indemnités :

Ce sujet revient chaque début de mandat. **En 2014**, lors de l'arrivée d'une nouvelle équipe au complet, nous avons décidé de conserver l'enveloppe indemnitaire de l'équipe précédente (qui rémunérait le maire et 3 adjoints) pour indemniser le poste de maire et 4 postes d'adjoints. Pour respecter le montant de l'enveloppe précédente, les montants d'indemnités pour le maire et chaque adjoint furent revus à la baisse. **En février 2019**, le conseil municipal unanime décida, sur proposition du maire, de refuser le nouveau barème d'indemnités proposé par l'Etat, incitant à une hausse d'environ 15 %. Ce refus fit l'objet d'une remarque de la sous-préfecture. Il faut préciser que peu de communes avaient « résisté »... **Le 4 juillet 2020**, répondant à la mise en place par l'administration d'un nouveau barème, le Conseil Municipal décida, toujours sur proposition du maire, d'étudier les montants d'indemnités en conservant la configuration « maire + 4 adjoints ». Ce barème fixe le montant des indemnités selon plusieurs strates de population : moins de 500 habitants, de 500 à 999, à partir de 1000, etc. La proposition avancée et adoptée à l'unanimité, fut de partir de la base « moins de 500 » et de travailler le différentiel de la base « jusqu'à 999 » de manière proportionnelle pour arriver à un montant correspondant à 750 habitants. Les indemnités des adjoints ont découlé de ce calcul. Il est donc inexact d'affirmer que l'indemnité maximale a été votée.

Et pour encore préciser les choses, voyez le tableau ci-dessous. Il indique clairement la chronologie des montants indemnitaires depuis 2013.

Indemnités du maire... (nets mandatés)	Jusqu'en mars 2014	Depuis avril 2014	Septembre 2020
B. PETIT (➡ mars 2014)	1055 €		
J. FRIED (depuis avril 2014)		918 €	1083 €

Il est facile de constater que la « dérive » reprochée n'est pas au rendez-vous !

Le recours pour annulation des élections municipales :

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé le 15 mars dernier dans les conditions sanitaires que l'on sait. Pour notre village, plus de 70% de participation a été relevé, avec le résultat connu. Dans les 5 jours suivant cette élection, Madame VERY, cheffe de file de l'équipe opposante, a déposé un recours pour annulation auprès du Tribunal Administratif de Besançon. Plusieurs griefs ont été exposés auxquels nous avons répondu par un « mémoire en défense » adressé à ce même Tribunal.



Elevés à ALLENJOIE,
peut-être bientôt dans votre assiette !



L'affaire est venue en séance le mardi 1^{er} septembre 2020, Anne Laure VERY et Jean FRIED étaient présents pour entendre le Rapporteur Public informer le Tribunal de ses conclusions. Chacun des griefs évoqués a été considéré comme de nature à ne pas avoir contrarié la sincérité du scrutin. **Le Rapporteur Public proposait au Tribunal un « rejet au fond »**. Cette appréciation était d'ailleurs consultable deux jours avant sur le site « SAGACE », accessible aux différentes parties. Nous en avons donc naturellement connaissance avant la séance du 1^{er} septembre. « Certains » ont supposé que cette connaissance préalable provenait de l'intervention de personnages hauts placés proches de nous... Suspicion infondée.

Le 25 septembre, nous recevions la décision du Tribunal Administratif, qui avait complètement suivi les préconisations du Rapporteur Public : **le recours était rejeté**.

On nous reproche de n'avoir pas communiqué sur cette démarche de recours. Il nous a semblé logique et préférable d'attendre le jugement pour vous informer complètement. A quoi bon inquiéter ou donner cours à polémiques, concernant un dossier que nous subissions et dont le règlement prendrait du temps ? Si Madame VERY avait voulu le faire, elle en avait toute latitude. D'ailleurs, la presse avait fait état en son temps de cette procédure. Et des interprétations fantaisistes circulaient de bouche à oreille.

Malgré le jugement, « quelques-uns » insinuent que la justice a été trop complaisante. Pour l'information totale de tous, nous tiendrons à disposition les pièces constituant ce dossier, en mairie sur demande.

Le cadre des nouveaux contrats

(postes de secrétariat et agent d'entretien) :

Au cours de 2020, deux postes ont fait l'objet d'un remplacement de personnel. Le départ en retraite de notre agent d'entretien, en début d'année, a donné lieu à une discussion sur la reconfiguration du poste en termes de volume horaire. Après discussion, le précédent Conseil Municipal décida de maintenir le nombre d'heures initial (25). Concernant le secrétariat, en concertation avec le Centre de Gestion du Doubs, habilité à lancer les appels à candidatures, nous avons évalué la possibilité d'adapter légèrement le poste. Partant d'un « 35 heures » occupé à 90% (pour aménagement thérapeutique, soit 31,5 heures) il nous a été conseillé de redéfinir le poste sur « 28 heures », en se laissant la possibilité de le faire évoluer. Cette évolution est toujours plus facile dans l'augmentation que dans la diminution. La nouvelle secrétaire interviendra donc sur 28 heures hebdomadaires. Le nouveau planning d'ouverture du secrétariat permettra notamment **l'accès aux administrés un samedi matin sur deux**. Il sera effectif à partir du 2 novembre.

Dans ces deux procédures, aucune ambiguïté. Simple attention, une réflexion, et un sens des responsabilités absolument nécessaires en pareilles situations. L'insinuation de vouloir faire des économies sur la masse salariale afin de permettre une hausse des indemnités est calomnieuse. Chacun se fera son idée...

La transparence en termes de communication :

Notre dernière communication générale date du mois de septembre. Nous revenons sur plusieurs sujets, certains légers (les cigognes), d'autres plus profonds, chacun en évaluera la pertinence. Il nous semble que cela alimente la vie du village, sans rentrer dans des considérations politiques ou des enjeux fondamentaux. Nous poursuivrons notre action pour le village avec détermination et ambition, en pleine responsabilité. Nous ne cachons rien, il suffit de venir s'informer : Conseils Municipaux,



réunions publiques (un peu en suspens en ces temps), site internet, rendez-vous en mairie, contacts téléphoniques, documents diffusés ou affichés...

On entend et on lit que nous souhaitons un village de « Bisounours » ! De la part, sans doute, de ceux qui préfèrent la polémique... Après la campagne électorale animée, après le recours pour annulation, dans un cadre de contraintes liées à la situation sanitaire et aussi à la période transitoire concernant le secrétariat, **l'apaisement est une notion plutôt positive. Qui ne signifie nullement endormissement.** Vous verrez bien vite des projets émerger.

Le « flottement » au niveau du secrétariat est une réalité, nous l'assumons et avons mis en place une cellule qui pare au plus pressé. Il a généré des contretemps regrettables que « certains » interprètent comme une volonté de cacher les choses. Spéculation malheureuse et même, d'une certaine manière, malveillante.

L'accompagnement des administrés lors du confinement :

Dans la période si particulière du confinement, **chacun a tenu sa place, du mieux possible.** Il n'y a pas matière à polémiquer non plus sur ce point. L'équipe municipale n'aurait pas été assez présente ? Nous avons diffusé les informations nécessaires en nous tenant disponibles à tout moment pour intervenir auprès des personnes en difficultés. Peu d'appels sur le contact téléphonique proposé. Quelques interventions ciblées, beaucoup de solidarité constatée. Ensuite, la diffusion de masques en fonction de l'approvisionnement, les actions symboliques (merci encore, Jean Michel, pour le déclenchement des cloches à 20h, chaque jour). Pouvions-nous faire plus ? Sans doute, chacun est renvoyé à sa conscience dans ce domaine. Peut-on se permettre de juger et d'accuser sur ce sujet ? Apparemment oui...

Deux sujets en chantier :

la future école et l'implantation de Faurecia :

Sur ces dossiers, aucune cachotterie non plus. Concernant la future école intercommunale, plusieurs réunions ont permis d'avancer sur le projet. Nous en sommes à **la phase d'acceptation de l'Avant-Projet Définitif (APD), validant les propositions de l'architecte.** Malgré la période sanitaire, le calendrier est presque tenu. L'aspect budgétaire (pas le moindre), fait apparaître une participation de chacune des 3 communes à hauteur de 300.000 à 400.000€. Cela n'est bien sûr pas anodin, mais parfaitement supportable pour un tel projet, avec des remboursements sur 25 ou 30 ans (durée habituelle pour ce genre d'équipement). Ces chiffres ne sont pas nouveaux, ils sont connus et diffusés depuis longtemps. Le programme de campagne de l'équipe municipale élue validait la mise en œuvre de ce projet majeur, approuvé de fait par une majorité d'électeurs. A noter : ce n'est pas « le projet de 2 ou 3 personnes », comme on a pu l'entendre. Les 3 Conseils Municipaux ont délégué 5 élu-es dans chaque village, pour constituer un « groupe des 15 » qui suit le projet, phase après phase, apporte des remarques et formule des exigences. L'une d'elles a constitué à imposer une translation du bâtiment de 35m pour s'éloigner du carrefour et offrir une vue plus ouverte sur le paysage. Le surcoût est évalué à environ 30.000€ pour les 3 communes (10.000€ chacune) représentant achat du terrain et allongement des réseaux. Aucune incidence sur le coût bâtiment.

Concernant l'implantation prochaine de l'unité Faurecia, dire qu'il a manqué d'informations est franchement abusif. Des réunions d'information aux élu-es, une réunion publique pour les habitants (annoncée dans les « Brèves » précédentes), une enquête publique sur un mois avec tous les documents consultables en mairie, lors de permanences ou sur demande spécifique, **celui qui voulait s'informer était en capacité de le faire.** Nous reprocher une opacité sur ce projet est mensonger.

Inondations et constats sur le terrain



Maquette future école



C'est vrai, des pluies aux volumes exceptionnels durant les travaux de terrassement ont occasionné une vraie catastrophe pour les riverains du bout de la rue de Brognard. Des inondations d'une ampleur rarement atteinte ont causé des dommages importants. La société SEDIA, responsable de l'aménagement de la zone Technoland 2, a rencontré les riverains à notre invitation lors d'une réunion en salle des fêtes. **Les démarches d'accompagnement et d'indemnisations sont en cours.** Depuis, la phase de plate-formage a évolué et les bassins de rétention sont activés. Souhaitons tous ne pas revivre ce terrible scénario.

A NOTER : **une exigence de notre part de constituer un bassin d'orage supplémentaire « de secours », afin de sécuriser le secteur touché.** Négociations en cours. Sur le même sujet, l'intervention de PMA concernant un fossé d'évacuation a été obtenue. Réalisation prochaine.

L'actualité budgétaire :

Un tout récent rendez-vous avec « notre » nouvelle trésorière (trésorerie de Ste Suzanne) a permis de brosser le tableau budgétaire de la commune. Les sourires accompagnaient notre sortie : **les voyants sont « au vert ».** Nous avons reconstitué un fond de roulement, sous la forme d'un capital d'investissement très intéressant. Notre gestion dynamique des dernières années en est la raison, mais pas seulement. Nous avons bénéficié d'une « manne » supplémentaire provenant de PMA. En effet, **un mécanisme de compensation concernant les charges transférées (CLECT) faisait peser sur notre village une charge de 32.000€ dont nous étions redevables vis-à-vis de PMA. Cette charge a été annulée en 2020 et le restera pour la suite.** Cette situation concernait une dizaine de communes « ex PMA 29 », et un travail assidu du groupe d'élus « Indépendants et Solidaires » n'est pas étranger à cette évolution... Même si, au final, le Président lui-même l'a proposée, après l'avoir précédemment refusée...

ALLENJOIE dans PMA :

La représentation d'ALLENJOIE au Conseil d'Agglomération est déléguée au maire. Son action volontariste et constructive a été plusieurs fois constatée. Dans le groupe d'opposition, il participe à l'analyse et aux aménagements des dossiers communautaires. Avec d'autres, de tous horizons, il anime les débats dans l'intérêt communautaire. C'est cet intérêt communautaire qui doit prévaloir, et permettre un développement harmonieux et équitable, au travers duquel ALLENJOIE pourra prospérer.

Le maire et ses engagements :

Quelques mots du maire... « Mon engagement, tant dans la campagne pour l'élection à PMA que lors des dernières Sénatoriales se nourrit de convictions. Il est personnel et n'engage nullement « le village ». Aucune course pour des mandats ou des postes. Celles et ceux qui connaissent les mécanismes électoraux savent parfaitement que ma position pour les sénatoriales représentait un soutien, sans aucune chance (risque...) d'être élu. Idem pour PMA, derrière Nicolas PACQUOT, que certains se permettent de définir et de juger sur des critères de politique dépassée. **Ces engagements me valent plus de coups que de gloire... Je les assume en conscience et cohérence** ». JF.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de prendre connaissance de ces informations, nous vous renouvelons notre volonté d'engagement à vos côtés, pour ALLENJOIE. Nous espérons que les précisions apportées vous inciteront à prendre vos informations « à la source », nous continuerons à nous tenir à votre disposition. Avec modestie et détermination. L'équipe municipale au complet.